

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**Province de Québec  
MRC des Maskoutains  
Municipalité de Saint-Dominique**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Dominique, tenue le 3 septembre 2013, à 20 h, à la salle du Conseil, soit au 467, rue Deslandes, à Saint-Dominique.**

**Sont présents les conseillers :**

Michel Coolidge, Jean-Paul Fontaine, Stéphane Pincince, Lise Bachand et Vincent Perron.

Absence motivée : Jean-François Morin

Formant quorum sous la présidence du Maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Diane G. Bélanger.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :**

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-142 :**

Il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point 4.12- Eau potable/ réseau Saint-Hyacinthe.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Parole au public et période de questions
4. CONSEIL :
- 4.1 Adoption du procès-verbal :
  - Séance ordinaire du 13 août 2013, à 20 h
- 4.2 Adoption des comptes à payer
- 4.3 Demande d'appui à la CPTAQ lot 2 211 601, 2 210 276
- 4.4 Service administratif : renouvellement contrat S.P.A.D.
- 4.5 Service administratif : autorisation d'achat logiciel / poste loisir
- 4.6 Service administratif : remplacement DVR de l'hôtel de Ville
- 4.7 Service voirie : renouvellement d'entente déneigement St-Pie
- 4.8 Service voirie : dossier rue Deslandes / École de la Rocade
- 4.9 Service incendie : autorisation d'achats
- 4.10 Autorisation de dépenses : rénovation salles d'eau
- 4.11 Demande de modification règlementaire 1110 rue Raymond
5. LÉGISLATION :
- 5.1 Adoption du règlement 13-279 numérotation d'adresse civique
6. SERVICE DE L'AQUEDUC :
- 6.1 Rapport du service de l'aqueduc
7. SERVICE DE L'URBANISME :
- 7.1 Rapport du service
8. SERVICE TECHNIQUE :
- 8.1 Rapport du service des eaux usées

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Dominique**

- 9. CORRESPONDANCE :
- 9.1 Sommaire de la correspondance
- 10. Divers
- 10-1 Dépôt du rapport annuel 2012 de la gestion de l'eau potable
- 11. Levée de la session

**3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

**4. CONSEIL :**

**4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :**

- Séance ordinaire du 13 août 2013, à 20 h

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-143 :**

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2013, à 20 h, tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

**4.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-144 :**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu que la liste des comptes à payer au 3 septembre 2013 soit adoptée telle que présentée.

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaire des élus et des employés municipaux (32 à 34) : 26 521.76 \$
- Chèques C0006448 à C0006516 : 69 997.44 \$
- Chèques manuels M0007055 à M0007064 : 2 460.00 \$
- Paiements Accès D L1300103 à L1300114 : 34 235.76 \$

**Total des dépenses : 133 214.96 \$**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**4.3 DEMANDE D'APPUI À LA C.P.T.A.Q.- LOT 2 211 601, 2 210 276 :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-145 :**

**CONSIDÉRANT QUE** les demandeurs, sont propriétaires du lot 2 211 062 du cadastre du Québec, de la municipalité de Saint-Dominique;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'une demande d'aliéner, de lotir et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture visant à autoriser à des fins résidentielles une superficie lot 2 210 276 sur 152,5m<sup>2</sup> et 2 211 601 sur 1611.4m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise à agrandir en profondeur la propriété des demandeurs sans ajouter de nouvelle contrainte au milieu environnant;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet n'aura aucune incidence négative pour le territoire et l'activité agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme à la réglementation municipale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Coolidge, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu :

**D'APPUYER** la demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser, d'aliéner, lotir pour utilisation autre qu'agricole, le tout tel que démontré au plan de l'arpenteur géomètre Dominique Gingras numéro de minutes 645 et joint à la présente demande.

**4.4 SERVICE ADMINISTRATIF : RENOUELEMENT CONTRAT S.P.A.D. :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-146 :**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de service relatif à l'opération de la fourrière municipale vient à échéance le 31 décembre 2013;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services reçues pour le contrôle et protection des animaux sur le territoire de la municipalité par S.P.A.D.;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par la conseillère Lise Bachand et résolu d'accepter l'offre de S.P.A. Drummond à titre de fournisseur du service de contrôle et protection des animaux sur notre territoire pour 2014 et 2015.

D'en accepter les conditions citées à l'entente, d'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité les documents s'y référant.

Le paiement sera effectué en deux versements soit en mars et octobre de chaque année.

**QUE** les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-290-00-451.

**4.5 SERVICE ADMINISTRATIF : AUTORISATION D'ACHAT LOGICIEL / POSTE LOISIR :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-147 :**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la coordonnatrice en loisirs;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**CONSIDÉRANT** l'estimé des coûts fourni;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu d'autoriser l'achat du logiciel Adobe Acrobat XI standard et l'installation au poste «loisirs» le tout tel que l'offre de service de Lavallée informatique, et d'en accepter la dépense.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-701-20-414.

**4.6 SERVICE ADMINISTRATIF : REMPLACEMENT DU DVR DE L'HÔTEL DE VILLE :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-148 :**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service pour le remplacement de l'enregistreur caméra à l'hôtel de ville;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu d'accepter l'offre de service de Alarme Lussier et d'en accepter le coût de 1388 \$ + taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-130-00-414.

**4.7 SERVICE VOIRIE : RENOUVELLEMENT D'ENTENTE DÉNEIGEMENT IMPASSE DU HAUT-DE-LA-RIVIÈRE NORD (PARTIE SAINT-DOMINIQUE) :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-149 :**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Saint-Pie par sa résolution 15-08-2013 nous offre tel que par les années précédentes de procéder à l'entretien d'hiver de l'impasse du Haut-de-la-Rivière nord (partie Saint-Dominique) avec cette tarification :

- Saison 2013-2014 : 1450 \$
- Saison 2014-2015 : 1500 \$
- Saison 2015-2016 : 1550 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, appuyé par le conseiller Michel Coolidge, et résolu d'accepter la proposition de la Ville de Saint-Pie du 7 août 2013.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses aux prévisions budgétaires des trois exercices financiers au poste budgétaire 02-330-00-443.

**4.8 SERVICE VOIRIE : DOSSIER RUE DESLANDES/ ÉCOLE DE LA ROCADE :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-150 :**

**CONSIDÉRANT** le projet commun de l'école de la Rocade et de la municipalité; soit une municipalité active dans une démarche sécuritaire;

## **Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Dominique**

**CONSIDÉRANT** le compte rendu de la réunion qui s'est tenu le 20 août 2013 en présence des intervenants et partenaires résumant bien la problématique et les pistes de solutions;

**CONSIDÉRANT** les recommandations émises;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé le conseiller Vincent Perron et résolu de rendre la rue Deslandes «sens unique», soit de permettre uniquement l'entrée à la rue Deslandes par la rue Lussier vers la route 137.

**Pour rendre cette résolution applicable au plus tard à la mi-novembre, la municipalité s'engage à :**

- tenir une rencontre d'information pour les citoyens de la rue Deslandes,
- prévoir l'achat et installation de la signalisation requise,
- prévoir la mise en place temporaire d'un bac de ciment pour empêcher l'entrée de véhicule à l'intersection de la rue Deslandes et de la 137, selon la recommandation du MTQ;
- transmettre les informations à toute la population par le journal Dominiquois et sur le site web;
- établir des actions conjointes des intervenants pour la mise en place et l'application de ce changement.

#### **4.9 SERVICE INCENDIE : AUTORISATION D'ACHATS :**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-151 :**

**CONSIDÉRANT** l'estimé fourni par CMP Mayer Inc pour la fourniture de mousse de classe A et B :

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur incendie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Coolidge, appuyé par le conseiller Stéphane Pincince et résolu d'autoriser l'achat de mousse classe A et classe B tel que la soumission de CMP Mayer Inc, d'en accepter la dépense au montant de 2000 \$ + taxes.

**QUE** les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-220-00-649.

#### **4.10 AUTORISATION DE TRAVAUX : RÉNOVATION SALLES D'EAU :**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-152 :**

**CONSIDÉRANT QUE** des rénovations sont nécessaires aux salles de toilette du sous-sol de l'hôtel de Ville;

**CONSIDÉRANT** l'estimé déposé par Renovations J.G. Daudelin Inc.;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lise Bachand appuyé par le conseiller Vincent Perron, et résolu d'autoriser ces travaux de rénovation et d'en accepter le coût estimé à 3555 \$+ taxes.

**QUE** les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 22-100-00-722.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**4.11 DEMANDE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE-1110 RAYMOND :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 2013-153 :**

**CONSIDÉRANT** l'avis d'infraction émis le 18 juillet 2013 pour usage du lot sans permis et non conforme à la réglementation;

**CONSIDÉRANT** la demande de modification réglementaire déposée le 8 août 2013 pour le 1110 rue Raymond et ayant pour objet d'autoriser un nouvel usage dans la zone concernée M-2;

**CONSIDÉRANT QUE** ce lot est situé dans une zone résidentielle mixte;

**CONSIDÉRANT QUE** l'usage projeté est un usage spécifiquement exclus au règlement 09-216;

**CONSIDÉRANT** l'historique du dossier et divers refus déjà émis par la municipalité depuis 1992;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** modification réglementaire doit inclure plus d'un lot ce qui n'est pas dans l'intérêt du voisinage;

**CONSIDÉRANT QUE** ces informations ont été donnés aux propriétaires présents à la période de questions;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Fontaine appuyé par le conseiller Stéphane Pincince et résolu de refuser la demande de modification réglementaire pour le 1110 rue Raymond. Que la cessation de l'usage non conforme se réalise dans les délais prévus.

**4.12 EAU POTABLE / RÉSEAU SAINT-HYACINTHE :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 2013-154 :**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la réception de la dernière facturation émise par la Ville de Saint-Hyacinthe pour la fourniture d'eau potable, il a été constaté un écart important ;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à ce constat, une recherche de fuite sur le réseau entre les deux municipalités a été réalisé et que le tout a été réparé immédiatement;

**CONSIDÉRANT** les coûts importants qu'engendrent ces fuites;

**CONSIDÉRANT QUE** la stratégie de l'eau potable incite fortement les municipalités à procéder à toute installation pouvant permettre d'éliminer rapidement les pertes d'eau potable;

**CONSIDÉRANT QUE** la lecture journalière du débitmètre de la Ville de Saint-Hyacinthe permettrait à la municipalité de Saint-Dominique de comparer les données de notre débitmètre et ainsi déceler toute fuite d'eau potable;

**EN CONSÉQUENCE**, et pour tous les considérants ci-haut mentionné, il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu de transmettre cette résolution afin de fixer dans un délai rapproché une rencontre avec les dirigeants de la Ville de Saint-Hyacinthe pour mettre en place rapidement la solution la plus adéquate à ce problème pour les deux entités.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**5. LÉGISLATION :**

**5.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 13-279 NUMÉROTATION D'ADRESSE CIVIQUE DES IMMEUBLES SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 2013-155 :**

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné lors de la séance 13 août 2013;

**CONSIDÉRANT QU'EN** vertu de l'article 445 du Code municipal, une dispense de lecture a été donné et que les membres du Conseil ont tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis par la loi;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu d'adopter le règlement 13-279 concernant la numérotation d'adresse civique des immeubles sur le territoire de la municipalité de Saint-Dominique.

Le texte du règlement 13-279 fait partie intégrante du procès-verbal comme si au long cité.

Ce règlement entrera en vigueur à sa publication.

**6. SERVICE DE L'AQUEDUC :**

**6.1 RAPPORT DU SERVICE DE L'AQUEDUC :**

Le rapport mensuel d'exploitation du mois de juin 2013, tel que préparé par Aquatech, est déposé au Conseil.

**7. SERVICE DE L'URBANISME :**

**7.1 RAPPORT DU SERVICE :**

La compilation du mois d'août 2013 est déposée au Conseil.

**8. SERVICE TECHNIQUE :**

**8.1 RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES :**

Le rapport du mois d'août 2013 est déposé au Conseil.

**9. CORRESPONDANCE :**

**9.1 SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE :**

Le sommaire de la correspondance du mois d'août 2013 est déposé au Conseil.

**10. DIVERS :**

10.1 Dépôt du rapport annuel 2012 de la gestion de l'eau potable sur le territoire desservi de la municipalité de Saint-Dominique

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**11. LEVÉE DE LA SESSION :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-156 :**

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé, il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu de lever cette séance à 20 h 28.

---

Robert Houle  
Maire

---

Diane G. Bélanger  
Directrice générale et secrétaire-trésorière  
par intérim